
MESURES SANITAIRES POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 DANS LE
CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

Mise à jour le 02/11/2020

N/Ref : PPZ/FT/PB/20/017

Sources :

Circulaire du 30 octobre 2020 : mise en œuvre du confinement adapté dans l'enseignement supérieur et la recherche

Communiqué de presse du 30 octobre 2020 : mesures de reconfinement s'appliquant aux ESR

Décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Protocole sanitaire de l'organisation des espaces d'examens et concours dédiés aux étudiants Mai 2020 – Actualisé au 30 octobre 2020

Circulaire MFP du 29/10/2020 sur le télétravail

Préambule

Suite au confinement décidé par le Président de la République à compter du 29 octobre 2020 minuit, l'ENS Paris-Saclay a mis à jour ses préconisations sanitaires afin d'assurer la santé et sécurité des agents, hébergés et usagers ainsi que la continuité d'activité.

I. Conditions et dispositifs d'accès au site

L'ENS Paris-Saclay reste ouverte comme tous les établissements d'enseignement supérieur pour assurer sa mission de formation, de recherche et d'accompagnement des étudiants.

Attestations de déplacement dérogatoires

- **Etudiants/élèves**

- Télécharger et remplir une attestation de déplacement dérogatoire sur le site internet du ministère de l'intérieur ou écrire cette attestation sur papier libre. Le motif à cocher (ou à recopier) est « Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen »,
- Se munir d'un titre d'identité,
- Se munir d'un justificatif émanant de l'établissement (mail de convocation, application affluence pour la bibliothèque, ...)

- **Agents, Hébergés, Doctorants**

Les personnels devant se rendre sur site doivent se munir d'un justificatif de déplacement professionnel de l'ENS Paris-Saclay, ainsi que d'un titre d'identité. Ces justificatifs permettent également les déplacements inter-régionaux.

Accueil des usagers

L'Ecole n'est pas fermée. Tous les cours magistraux, TD et TP de langues sont délivrés à distance. Seuls les enseignements pratiques clairement identifiés et validés par le rectorat sont dispensés en présentiel en respectant une jauge de 50% de la capacité des salles, et dans le strict respect des consignes : port du masque obligatoire en intérieur et extérieur, distanciation d'au moins 1 mètre, lavage régulier des mains et aération des salles. Un guide d'organisation a été diffusé à l'ensemble des enseignants, élèves, étudiants.

Les salles informatiques sont accessibles ainsi que les ordinateurs de la bibliothèque sur RDV ou convocation, pour les élèves/étudiants ne disposant pas d'accès à internet. Des ordinateurs peuvent être prêtés par les départements selon des modalités spécifiques.

- **Examens**

Les examens se déroulent selon un protocole sanitaire du 30 octobre 2020 :

<https://services.dgesip.fr/fichiers/ProtocoleSanitaireConcoursExamen-Mai20-Actualise30oct20.pdf>

- **Bibliothèque**

La bibliothèque est ouverte et reste accessible aux usagers sur rendez-vous : guichets de prêt (emprunt et retour) et accès aux salles de lecture dans la limite de 50% de la capacité d'accueil, du lundi au vendredi de 9H à 18H, selon les modalités définies en **annexe 4**

- **Espaces de restauration**

Le restaurant du CROUS de l'ENS propose de la vente à emporter. Il n'est pas possible de déjeuner sur place.

- **Accès aux services administratifs**

Les services sont accessibles sur rendez-vous ou convocation. Des plannings de permanence sont en place pour les services concernés (DSVE, SRI, formation continue, concours). Le pôle médical reste ouvert aux usagers selon des plages définies.

- **Associations étudiantes**

La kokarde reste fermée jusqu'à nouvel ordre et les autorisations pour les activités étudiantes sont suspendues.

- **Stages**

Les stages ne pouvant être effectués à distance, peuvent être effectués en présentiel. Les stagiaires sont alors autorisés à se déplacer entre leur domicile et lieu de leur stage avec un justificatif de déplacement professionnel.

Accueil des agents, hébergés et doctorants

Les doctorants et chercheurs peuvent accéder aux laboratoires et unités de recherche dans le strict respect des mesures sanitaires.

- **Télétravail**

Le télétravail est désormais la règle. Un mail d'accord de chaque agent doit être envoyé à la DRH à l'adresse : accompagnementRH@ens-paris-saclay.fr

Les personnels dont les activités ne peuvent être effectuées à distance sont autorisés à travailler sur site dans le strict respect des gestes barrières et avec le port du masque à

l'extérieur et à l'intérieur, dont la liste est disponible article 34 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042475143>

- **Autorisations Spéciales d'Absence ASA**

- Les agents « contacts à risque » exercent leurs fonctions en télétravail lorsque celles-ci sont télétravaillables. Dans le cas contraire, ils bénéficient d'une ASA.
- Les personnes vulnérables exercent leurs fonctions en télétravail lorsque celles-ci sont télétravaillables. Dans le cas contraire, ils bénéficient d'une ASA.
- Les parents devant assurer la garde de son enfant de moins de 16 ans en raison de la fermeture de leur crèche, école ou collège ; ou quand son enfant est identifié comme contact à risque.

La liste des personnes vulnérables est disponible **en annexe 1**.

II. Les mesures sanitaires et de prévention

A- Gestes barrières :

- **Port obligatoire du masque** pour tous dans tous les espaces clos et en plein air
- **Distanciation physique** d'au moins 1 mètre.
- Se laver les mains très régulièrement (toutes les 2 heures et après contact impromptu avec d'autres personnes ou port d'objets récemment manipulés par d'autres personnes)
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Proscrire les poignées de main et accolades
- Ne pas se prêter de petits matériels (fournitures...) : attribution personnelle

Les consignes de lavage des mains sont disponibles en **annexe 2**.

B- Equipements de protection individuelle

Masques

Le port du masque est obligatoire pour tous (agents, hébergés et usagers) dans tous les espaces clos de l'établissement ainsi que dans le jardin et aux abords des soutes ; exception faite lorsqu'une seule personne est présente dans un local.

Pour les agents et hébergés

Des masques « grands publics » de **catégorie 1**, ont été fournis aux départements, laboratoires et services pour une distribution, à raison de deux masques par personne, à tous les agents et hébergés. Ces masques, lavables 100 fois, couvrent une période de 20 semaines. Le lavage journalier des masques « grand public » est à la charge des personnels.

Des masques chirurgicaux, disponibles à la DAI, peuvent être distribués aux agents sur demande des responsables et dans certaines conditions particulières (personnels fragiles, personnels en contact avec un proche fragile, sauveteurs secouristes du travail), sur la base de deux masques par jour de présence.

Pour les usagers

Les usagers doivent se doter de leurs propres masques. En cas de difficulté financière, des demandes peuvent être adressées à covid19@ens-paris-saclay.fr pour instruction par la chargée d'action sociale. Une distribution à raison de 2 masques « grands publics » par élèves/étudiants inscrits sera organisée au sein des départements.

Protocole pour le port et l'entretien des masques :

Les masques « grand public » doivent être entretenus et lavés de façon journalière
Le sens du masque doit être respecté : le nez et la bouche ne doivent jamais être en contact avec la face externe du masque.

La face bleue d'un masque chirurgical doit être à l'extérieur

Le masque doit être ajusté et couvrir le nez et la bouche

Les mains ne doivent pas toucher le masque quand il est porté

Un masque doit être changé toutes les 4 heures et dès qu'il est sale, endommagé ou humide

Un lavage des mains est impératif avant de mettre le masque et après l'avoir retiré

Le port du masque ne dispense pas du respect de la distanciation physique et du lavage régulier des mains.

Le mode opératoire de la mise en place d'un masque est disponible en **annexe 3**.

Solutions et gels hydro-alcooliques:

Des stations de distribution de gel hydro-alcooliques sont disponibles à l'accueil et à chaque entrée des bâtiments depuis le jardin. Des stations sont également à disposition devant les amphithéâtres et les services accueillant du public (DRH, DSVE, SRI).

Des bidons de gel hydro-alcoolique sont en place dans les salles de travaux pratiques. Les flacons individuels déjà distribués peuvent être remplis grâce à ces bidons.

Une campagne de distribution de flacons individuels va être organisée par les services de la DAI en lien avec les entités.

C- Nettoyage et Désinfection

Nettoyage et aération des locaux

En plus de la prestation classique de ménage, les poignées de portes et les équipements des CafésLabs sont nettoyés une fois par jour par la société de nettoyage. Les services de la DAI assurent cette opération une deuxième fois dans la journée.

Chacun doit s'assurer de la bonne circulation de l'air en ouvrant les portes et fenêtres au minimum 10 à 15 minutes, trois fois par jour.

Lingettes désinfectantes

Des lingettes désinfectantes peuvent être données aux entités pour mise à disposition des agents pour le nettoyage des postes de travail partagés (avant et après utilisation) : matériels expérimentaux, banques d'accueil, véhicules de service, équipements numériques (souris, clavier), surfaces de travail. Elles peuvent être demandées par les responsables d'entités auprès de la DAI.

Déchets

Des poubelles spécifiques réservées aux masques sont disponibles aux entrées des bâtiments.

D- Organisation et utilisation des locaux

Circulation :

Les croisements doivent être évités et les regroupements sont proscrits (attente devant les salles de travaux pratiques, respect des distanciations physiques dans les files d'attente...).

Le port du masque est obligatoire.

Bureau partagé

Des rotations hebdomadaires ou quotidiennes doivent être organisées par les responsables d'entités pour proscrire la co-présence : une seule personne par bureau double.

Les bureaux doivent être aérés régulièrement.

Salles de réunion

Jusqu'à nouvel ordre, les réunions en présentiel sont suspendues. Les réunions se tiennent uniquement par visio-conférence.

Locaux d'impression et de stockages :

L'accès est strictement limité à une personne à la fois avec désinfection obligatoire avant et après utilisation (panneau de contrôle et poignées notamment).

Ascenseurs :

L'accès aux ascenseurs n'est possible que pour une seule personne à la fois.

Espaces de convivialité et de restauration

Les déjeuners doivent se prendre sur le poste de travail ou à l'extérieur dans le respect des règles de distanciation.

Le restaurant du CROUS de l'ENS est ouvert pour la vente à emporter uniquement.

Les utilisateurs des équipements des caféLabs (machine à café, micro-ondes et réfrigérateur) doivent se laver ou se désinfecter les mains avant et après leur utilisation.

Missions

Les missions sont possibles en France métropolitaine et dans l'espace européen.

Navettes

Les navettes d'accès à l'Ecole restent en place.

III. Vigilance et gestion des cas COVID-19 et des cas contacts

Il est de la responsabilité de chacun de ne pas venir sur site en cas de symptômes liés au covid-19

Chacun doit rester vigilant sur ses propres signes et symptômes de COVID19. Un autodiagnostic peut être réalisé sur le site recommandé par l'APHP-Institut Pasteur : <https://maladiecoronavirus.fr/se-tester>.

Il est rappelé que les agents, et/ou ceux dont un membre du foyer familial (même logement), présentant des symptômes du covid-19 doivent rester chez eux et prévenir leur responsable hiérarchique qui transmettra l'information à l'établissement via l'adresse générique covid19@ens-paris-saclay.fr

Les agents, présentant des fragilités doivent prendre l'avis du médecin de prévention avant toute prise de poste.

Les agents qui ont présenté les symptômes du Covid-19 ou ont été testés positifs, mais sont maintenant guéris, doivent bénéficier d'une vigilance particulière et doivent se signaler auprès du médecin de prévention dans le cadre de l'aptitude à la reprise à l'emploi.

L'Ecole dispose d'un médecin de prévention en charge des consultations des élèves, étudiants et doctorants, assurant des vacations à raison de 2h par semaine.

Un autre médecin de prévention est dédié aux consultations des agents, à raison d'une journée par semaine

La prise de rendez-vous est possible pour les agents, élèves, étudiants et doctorants, en adressant un courriel à polemedical@ens-paris-saclay.fr ou en contactant le 01 81 87 49 81

Le service de médecine de prévention et le référent covid-19 de l'Etablissement sont sollicités par les acteurs du « contact-tracing » pour faciliter l'identification des contacts et leur qualification (« à risque » ou « à risque négligeable »).

Dans l'attente de résultats de test covid, les agents seront placés en travail à distance pour les fonctions « télétravaillables ». Dans le cas de test positif, les agents devront transmettre un arrêt de travail.

1- Cas d'un agent ou élève/étudiant testé positif

Cas n°1 : Asymptomatique		Cas n°2 : Avec symptômes	
S'isoler à son domicile		S'isoler à son domicile	
Si aucun symptôme pendant 7 jours. Possibilité de travail/cours à distance en fonction de l'état de santé	Si apparition de symptômes pendant l'isolement, toujours présents 48H avant la reprise Arrêt de travail/maladie	Si plus de symptômes pendant une semaine (ni fièvre, ni toux)	Si les symptômes persistent
Retour à l'ENS Paris-Saclay validé par le médecin de prévention	Ne pas revenir. Contact avec son médecin traitant ou à défaut le médecin de prévention	Prendre contact avec le médecin de prévention. Retour à l'ENS Paris-Saclay.	Ne pas revenir. Contact avec son médecin traitant ou à défaut le médecin de prévention

2- Cas d'un agent ou élève/étudiant « contact » (rapproché et durable) :

Ne pas venir à l'ENS et contacter son médecin traitant qui donne la marche à suivre et évalue la pertinence d'un test. A défaut, il est possible de contacter le médecin de prévention.

Si test covid	
Isolement dans l'attente du résultat (48H)	
Si Asymptomatique	Si apparition de symptômes
Cours en ligne en attendant les résultats	Cf cas n°2

3- Cas suspect se déclarant sur site

Si un agent ou élève/étudiant présentant des signes se trouve sur l'un des sites de l'école

Il sera demandé à la personne de rentrer à son domicile dans la mesure du possible et après avoir prévenu le médecin de prévention et sa hiérarchie, en appliquant les mesures barrières de façon stricte. Il devra respecter les consignes aux malades, qui sont données sur le site du Gouvernement et appeler son médecin traitant.

Les agents malades présentant des signes graves (forte fièvre et / ou gêne respiratoire importante), et uniquement ceux-là, doivent joindre le 15.

Dans le cas où la personne ne serait pas en mesure de rentrer chez elle

-
- **Isoler la personne au service médical**
 - **Prendre contact avec le médecin de prévention ou à défaut son médecin traitant**
 - **Contacter le Samu (15) en cas de symptômes graves**
 - Lui faire porter un masque du type chirurgical.
 - Éviter tout contact étroit.
 - Éloigner les autres personnes présentes.

Neutraliser les zones de présence de la personne potentiellement infectée en attendant les résultats des tests

- Condamner la pièce d'isolement
- Condamner à titre de précaution les locaux non techniques (salle de pause, toilettes...).

En fonction du résultat des tests, procéder au nettoyage standard ou à la désinfection des zones

Ne pratiquer de gestes de premiers secours que pour les urgences vitales. Dans ce cas, la personne portant assistance doit porter un masque chirurgical et se munir de gel hydro-alcoolique.

- En cas d'arrêt cardiaque, ne pratiquer que le massage cardiaque

La personne qui a porté assistance se déséquipe de la façon suivante

- Se munir d'un sac.
- Se laver les mains
- Retirer le masque.
- Les mettre dans un sac plastique et le fermer.
- Abandonner le tout sur place jusqu'à la désinfection.
- Se laver les mains ou les frictionner avec une solution hydroalcoolique.

4- Mesures de précaution pour les cas contacts

Il sera demandé à l'ensemble des agents et des usagers ayant été en contact étroit et prolongé avec l'agent porteur d'appliquer des mesures barrières strictes :

- surveiller sa température 2 fois par jour ;
- surveiller l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires) ;
- respecter les mesures habituelles d'hygiène, notamment se laver fréquemment les mains avec du savon ou les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique ;
- dans la vie quotidienne, adopter des mesures de distanciation physique : saluer sans contact, éviter les contacts proches (réunions, ateliers avec les enfants, etc.) ;
- dans la vie quotidienne, éviter tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, personnes âgées, personnes handicapées, etc.) ;
- éviter toute sortie.

Si l'agent ou l'utilisateur est déclaré positif au covid-19, un signalement des cas contacts sera fait par lui-même et l'École auprès des autorités sanitaires pour suivi.

Des permanences pour des tests covid-19 sont organisées :

- **Sur le site d'Orsay - Plateau du Moulon** : les mardis et jeudis, de 10h à 14h l'IUT d'Orsay ; se présenter à l'accueil
- **Sur le site d'Orsay – Vallée** : les lundis et mercredis de 10h à 14h au bâtiment 338

Les tests sont sans rendez-vous, ouverts à tous les personnels et étudiants des établissements (Universités, Ecoles, ...), en priorité aux personnes symptomatiques et les cas contacts.

Annexe 1 : Liste des personnes à risque

Les onze critères retenus par le précédent décret du 5 mai 2020 s'appliquent à nouveau. Le diabète et l'obésité rentrent donc à nouveau dans les critères de vulnérabilité sans lien avec l'âge du salarié.

Les personnes dont l'état de santé présente un risque de développer une forme sévère du Covid-19 sont celles souffrant de :

- Être âgé de 65 ans et plus
- Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV
- Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications
- Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment
- Présenter une insuffisance rénale chronique dialysée
- Être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie)
- Présenter une obésité (indice de masse corporelle > 30 kgm²)
- Être atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins
- Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie
- Être au 3^{me} trimestre de la grossesse.

C'est également le cas si vous êtes atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise :

- Médicamenteuse (chimiothérapie anti-cancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive)
- Infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm³
- Consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques
- Liée à une hémopathie maligne en cours de traitement.

Annexe 2 : Comment se laver les mains

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?

30
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.

-  Frottez-vous les mains, paume contre paume
-  Lavez le dos des mains
-  Lavez entre les doigts
-  Frottez le dessus des doigts
-  Lavez les pouces
-  Lavez aussi le bout des doigts et les ongles
-  Séchez-vous les mains avec une serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
(INFORMATION IN FRENCH)

 **0 800 130 000**
(toll-free)

Annexe 3 : Comment mettre et enlever un masque

Comment bien utiliser un masque ?



- Avant de mettre le masque, lavez-vous ou désinfectez-vous les mains.



- Attrapez votre masque par les élastiques et placez-le sur votre visage.



- Dépliez-le de manière à ce que le nez et le menton soient bien couverts.



- Une fois que vous l'avez positionné, vous ne devez plus du tout le toucher.



- Lavez-vous ou désinfectez-vous de nouveau les mains avant de l'enlever.

Les erreurs à éviter



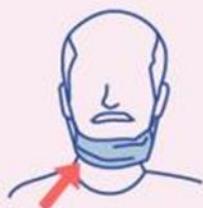
- Porter son masque en dessous du nez ou ne couvrir que la pointe du nez.



- Porter son masque sans recouvrir son menton.



- Toucher son masque une fois qu'il est positionné.



- Baisser le masque sur son menton en le portant comme un collier.



- Réutiliser un masque après l'avoir enlevé.

Annexe 4 : Bibliothèque

Désinfection des mains obligatoire **pour toute personne entrant dans la bibliothèque > un distributeur de gel hydro-alcoolique est mis à disposition dans l'entrée**

Port du masque obligatoire dans toutes les circulations (y compris pour les prêts-retours des documents) et si une distance d'un mètre minimum ne peut être respectée. **Toute personne non munie de masque se verra refuser l'accès à la bibliothèque.**

Afin de respecter une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, le nombre de places assises disponibles est limité à une sur deux, y compris dans l'espace multimédia (un PC sur deux), soit environ 60 places.

Les tables, chaises, automate de prêt, copieur, PC et leurs périphériques seront désinfectés après chaque passage par l'utilisateur. Des lingettes et désinfectant seront mis à disposition à la banque d'accueil

Réservation en amont de sa place assise **via l'application gratuite Affluences ou via le site suivant** : <https://www.affluences.com/ens-parissaclay/reservation>
Si le nombre de réservations est trop important, la durée de travail sur place pourra être limitée.

Les documents retournés seront soumis à une durée de décontamination (quarantaine) de 3 jours avant remise en rayon.

L'accès direct aux collections est autorisé avec port du masque. **Le lavage/désinfection des mains reste le préalable à toute manipulation des documents (emprunts, consultation sur place)**